

ENCORE ET
TOUJOURS
MOBILISÉS!

Dans la bonne direction, mais... au milieu du gué

Il y a un peu plus d'un an, la fermeture du site d'enfouissement de Ginasservis sur décision préfectorale, engendrait un profond bouleversement dans les pratiques établies depuis plus de 40 ans en matière de déchets sur notre territoire. Conjugés à cet événement, des réglementations de plus en plus exigeantes, des volumes toujours plus conséquents, la fin programmée de l'enfouissement des déchets et l'obligation législative du tri, ont convaincu les élus de vos communes de faire de cette question, une priorité. En s'engageant dans un plan sur 3 ans, le défi était de normaliser cette situation et surtout d'assurer un avenir maîtrisé à ce service tant sur le plan environnemental que financier.

Le rapport d'étape que nous vous présentons était un engagement pris dans le plan d'actions déchets (PAD) 2017-2020, afin de vous rendre compte de l'avancée de chacune des 10 actions et de rappeler le chemin restant à faire. Ce PAD repose sur un triptyque où l'engagement et les efforts consentis par les 3 parties sont la condition de sa réussite.

La communauté de communes, a en charge le financement et les investissements que la seule redevance ne peut assurer. D'ici 2020, la communauté de communes Provence Verdon aura consacré sur ses fonds propres près de 4 millions d'euros à la modernisation et la mise à niveau des équipements. Déchetteries, quai de transfert, conteneurs enterrés... feront de notre territoire l'un des mieux équipés du Var, ramené au nombre d'habitants. Elle s'est par ailleurs résolument engagée dans une coopération avec les territoires voisins pour concevoir et créer ensemble Technovar, la filière de traitement du 21^e siècle à l'échelle de nos 150 000 habitants.

Le syndicat mixte, délégataire du service et chargé de son organisation a profondément réformé son fonctionnement, notamment par une professionnalisation indispensable à ce type d'activité, par un partenariat pour la collecte avec le groupe Nicollin, par le renforcement d'un encadrement motivé, et par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Certes, beaucoup reste à

faire, s'agissant de la qualité de la collecte ou de la gestion des déchetteries mais tous les enseignements seront tirés afin d'apporter les ajustements qui s'imposent aux pratiques établies.

Enfin, l'engagement sans lequel nul progrès n'est possible, c'est le nôtre, usagers et producteurs de ces déchets. Un changement se fait également sentir à ce niveau puisque le tri a progressé en 2017 de 4%. Chaque habitant trie désormais 43,5 kg sur notre territoire, soit 1,5 kg de plus que l'année précédente. Certes, il reste beaucoup à faire pour atteindre la moyenne nationale qui est de 68 kg/habitant, mais le tableau présenté en fin de ce document montre que cet objectif est à portée puisque certaines communes l'ont d'ores et déjà atteint et je vois dans chaque village des habitants, des familles qui trient parfaitement leurs déchets.

Grâce à cette tendance qui s'inverse, la redevance n'augmente pas en 2018, restant à 311€ par foyer, soit 169€ par habitant en moyenne, nous situant en deçà du coût moyen par habitant pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est de 182€/hab (source Ademe). Néanmoins, nous sommes conscients de la charge que cela peut représenter pour certains, et son iniquité selon le volume de déchets produit par chacun. Le paiement au poids n'est malheureusement pas envisageable pour l'instant, compte tenu de l'organisation et des investissements qu'il engendrerait, mais c'est un objectif sur lequel nous devons nous engager à terme.

Au-delà des enjeux de ce PAD, je suis pour ma part convaincu que nous sommes le territoire idoine pour avoir davantage d'ambition pour notre environnement. Notre cadre de vie, nos paysages, notre patrimoine devraient nous conduire naturellement à devenir un modèle, une référence en matière de gestion des déchets, car, en définitive, il ne s'agit là de rien d'autre que de préparer la vie des générations qui nous suivent et de gagner la reconnaissance de nos enfants.

Bernard de BOISGELIN

Président de la Communauté de communes Provence Verdon

10 actions à réaliser

Le PAD 2017-2020 a pour objectif principal de proposer un meilleur service public de collecte et de traitement des déchets aux habitants du territoire. Il doit également les accompagner vers un changement de comportement plus vertueux dans leur production de déchets ménagers. Ainsi en 2017, les tonnages de déchets résiduels ont baissé de 400 tonnes sur Provence Verdon, soit 18 kg par habitant ! Toutefois, 10 actions fortes restent encore à mener progressivement sur 3 ans. Point d'avancement après une année sur les 10 actions du PAD.

Problème de collecte ?

Informez-nous :
www.provenceverdon.fr



ACTION 1

Améliorer la qualité de la collecte des déchets

► Première mesure forte, la collecte des déchets sur le territoire communautaire a été transférée depuis février 2018 du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (SMZV) au groupe Nicollin, après appel d'offres. Ce contrat, signé jusqu'en 2022 devrait améliorer significativement la qualité du service : fin du « fini/parti », optimisation des circuits de ramassage, lavage des containers... Ainsi la collecte a connu des perturbations lors des premières semaines de collecte, inhérentes à ce changement de gestion, des besoins d'ajustements demeurent. Pour cela, toute l'expertise du groupe Nicollin sera nécessaire sur la durée du contrat, en partenariat avec les communes de Provence Verdon pour l'implantation des Points Tri. Ainsi un formulaire de remontée des dysfonctionnements est disponible pour les habitants via le site internet www.provenceverdon.fr. On peut également signaler que les camions benne et qu'une partie du personnel du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon (chauffeurs et rippers) ont été repris par le groupe Nicollin, le reste du personnel étant réaffecté dans les déchetteries (cf action 8).

Étape 1 Externalisation de la collecte

Pas engagé En cours Réalisé

Étape 2 Réorganisation des points de collecte

Pas engagé En cours Réalisé

ACTION 3

Développer les filières de tri et de recyclage

► 70% des 500 kg de déchets produits par an par personne pourraient être triés et recyclés... Encore faut-il que les filières existent. Les filières les plus connues sont les emballages, le verre et le papier. Mais on peut également trier les vêtements, les déchets électroniques, les meubles, les cartons, les déchets verts... qui peuvent être recyclés et avoir une nouvelle vie. De nombreux types de déchets sont accueillis dans les déchetteries (déchets verts, cartons, bidons, encombrants, ampoules...). De même avec la réorganisation des déchetteries, de nouvelles filières sont mises en place, comme des bennes Eco Mobilier en 2017 sur le territoire. Aussi, des bennes bois ont été implantées dans la nouvelle déchetterie de Rians. En parallèle, pour les professionnels du BTP, une nouvelle filière est mise en œuvre pour les déchets de chantier. Ceux-ci ne sont désormais plus acceptés dans les déchetteries. Ils doivent être repris par les distributeurs de matériaux et équipements de construction. C'est déjà le cas pour l'entreprise Bonifay. L'objectif fixé par la Loi de Transition Énergétique est de valoriser 70% des déchets du BTP d'ici 2020. Par ailleurs, on peut noter que Provence Verdon et le SMZV appliquent le principe de l'économie circulaire sur ces projets. Ainsi, 15 500 tonnes de pierres ont été extraites sur le site de Ginasservis pour être transformées en gravier pour le chantier du quai de transfert (cf action 6).

Pas engagé En cours Réalisé

ACTION 2

Renforcer la sensibilisation sur le tri sélectif

► Pour améliorer nos résultats en matière de tri sélectif (seulement 43,5 kg par an et par habitant en moyenne), une sensibilisation de l'ensemble des habitants des 15 communes de Provence Verdon et celle de Vinon sur Verdon est indispensable. Un chargé de communication/sensibilisation vient d'être recruté par le SMZV. En plus de la réalisation de supports d'information/sensibilisation (mémo tri, communiqués de presse...), il devra d'ici 2 ans mettre en place un dispositif d'ambassadeurs du tri et d'actions éducatives dans les écoles.

Pas engagé En cours Réalisé



d'ici 2020 [Point d'étape en 2018]

ACTION 4

Encourager le tri sélectif dans les établissements collectifs

► Cette action concerne en priorité les services de restauration collective, les écoles, les zones d'activités, les administrations, les restaurants... du territoire communautaire. En effet, ces établissements collectifs privés ou publics génèrent une masse importante de déchets. Des améliorations sont à initier dans les prochaines années avec la mise en place des Ambassadeurs du Tri.

Pas engagé En cours Réalisé

ACTION 6

Aménager un casier d'enfouissement et un quai de transfert des déchets



► L'ouverture d'un quai de transfert en avril 2018 apporte une première réponse à la fermeture du site d'enfouissement de Ginasservis. Ainsi, les ordures ménagères ultimes (non recyclables) ne pouvant plus être traitées à Ginasservis, il faut désormais les « exporter » dans les Bouches-du-Rhône. Ce nouveau quai de transfert permet désormais de concentrer et d'améliorer les conditions de transport vers le centre de traitement de Gardanne : un gros semi-remorque, plutôt que plusieurs petits camions bennes. De plus, cet équipement permet de collecter de nouvelles filières (plastique par exemple). Ce quai de transfert a été livré en avril 2018, pour un coût de 1,2 millions d'euros. Pour les prochaines années, le projet d'aménagement d'un nouveau casier d'enfouissement à Ginasservis est en cours de lancement, en partenariat avec le SIVED Nouvelle Génération.

Pas engagé En cours Réalisé

ACTION 5

Poursuivre le déploiement des Points Tri

► Les Points Tri (ou Points d'Apport Volontaire) facilitent le tri des déchets (verre, papier, emballage) pour les habitants d'un quartier. L'objectif est d'avoir à terme 1 Point Tri pour 250 habitants, démarche reconnue par les éco-organismes. De plus, un projet de réorganisation des moyens de pré-collecte est réalisé en concertation avec les communes de Provence Verdon. Les besoins ont été identifiés et nous entrons en phase de mise en œuvre. Ainsi, en plus des Points d'Apport Volontaire et des bacs d'ordures ménagères, des points cartons sont mis en place. Une première vague de 40 points cartons est lancée. 200 bacs jaunes pour les emballages seront déployés pour la collecte de proximité. En parallèle, le déploiement des Points Tri se poursuit. Il existe un potentiel de 30 à 40 Points Tri sur les 15 communes.

Pas engagé En cours Réalisé



ACTION 7

Lutter contre les dépôts sauvages

► Nous avons 1 déchetterie pour 3250 habitants sur le territoire de Provence Verdon, contre 1 pour 15 000 habitants en moyenne en France. Pourtant, malgré les efforts de Provence Verdon pour collecter l'ensemble des déchets, des dépôts sauvages sont encore trop souvent réalisés dans nos forêts, nos champs, nos espaces remarquables. Cet incivisme reste une plaie pour notre territoire. Lutter contre ce fléau reste de la compétence des maires. La prise de conscience par tous de la nécessité de préserver notre territoire est indispensable.



Pas engagé En cours Réalisé

I ACTION 8

Rationaliser la gestion des déchetteries

► Après Vinon sur Verdon, la déchetterie de Rians a été entièrement rénovée cette année. Pour 2018, celle de Saint-Julien le Montagnier, actuellement en travaux, ouvrira durant l'été. Ces équipements anciens sont ainsi mis en conformité pour plus de sécurité pour les usagers et le personnel. De plus les conditions d'accueil s'améliorent avec la création de nouveaux quais et bacs de collecte et de nouvelles filières de tris (bennes bois à Rians par exemple). De plus, la rationalisation des déchetteries du territoire de Provence Verdon est en cours, pour proposer un meilleur service aux habitants. Un programme de rénovation d'autres déchetteries du territoire intercommunal est engagé.

Pas engagé En cours Réalisé



I ACTION 9

Améliorer la gestion du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon

► L'action du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon a été en partie rationalisée avec le transfert de la collecte des déchets ménagers à la société Nicollin. Cela permet au SMZV de se concentrer sur la gestion des déchetteries du territoire intercommunal et surtout d'assurer une mission essentielle de sensibilisation sur l'ensemble des filières de tri sélectif. Ainsi son budget de fonctionnement a été maîtrisé pour la première année du PAD.

Pas engagé En cours Réalisé

I ACTION 10

Informier régulièrement les habitants et évaluer les actions

► Cette dernière action concerne donc l'engagement à permettre aux habitants de Provence Verdon de suivre les évolutions du PAD 2017-2020 et notamment les résultats obtenus. C'est donc le cas avec cette première Lettre'Infos, un an après le lancement du PAD. Pour chaque action, un curseur permet de suivre l'avancement. Ce bilan annuel sera fait régulièrement et publié sur le site de la Communauté de communes www.provenceverdon.fr. En parallèle, le SMZV publie régulièrement des communiqués, diffusés dans les médias et sur le site de Provence Verdon sur les actions majeures engagées.

Pas engagé En cours Réalisé

KG triés par commune et par habitant en 2017

Artigues	Barjols	Brue-Auriac	Esparron de Pallières	Fox-Amphoux	Ginasservis	La Verdrière	Montmeyan
38,21	43,47	64,29	26,80	46,40	43,98	34,83	71,53
Pontevès	Rians	Saint Julien le Montagnier	Saint Martin de Pallières	Seillons Source d'Argens	Tavernes	Varages	TOTAL
48,65	40,03	42,40	90,16	34,14	39,43	33,65	43,5

Tous mobilisés pour trier mieux et plus...

Passons de 43.5 à 68 kg de déchets triés par habitant et par an d'ici 2020.

+ D'INFOS www.provenceverdon.fr



Communauté de communes Provence Verdon
Avenue de la Foux - 83670 Varages
04 94 77 18 53



Syndicat Mixte de la zone du Verdon
04 98 05 20 10